



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel Loup, maire**.

Date de convocation : 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents (16) : Michel Loup, Jacky Renouvier, Bettina Cros, Patrick Martinez, Arlette Jacquot, Marie-Antoinette Mora, Christian Feix, Marie-Françoise Navarro, Bernabela Aguila, Marilyne Privat, Christophe Rezza, Frédéric Fourquier, Adrien Bernabé, Nawel Naili, Christophe Sarran, Sophie Cousin

Procurations (2) : Nathalie Raoulx à Michel Loup, Frédéric Fourquier à Jacky Renouvier

Absents (1) : Guilhem Assié

Secrétaire de séance : Bettina Cros

M. le maire déclare le conseil municipal ouvert

Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026 préalablement envoyé à tous les conseillers municipaux. Le procès-verbal du conseil du 31 mars 2026 n'appelle pas de remarque supplémentaire et est adopté à l'unanimité.

M. le maire rappelle l'ordre du jour :

- | | | |
|-----------|----------|--|
| 202600035 | Finances | Affectation du résultat - Budget photovoltaïque |
| 202600036 | Finances | Vote du budget annexe - Régie photovoltaïque |
| 202600037 | Finances | Vote des taux d'imposition 2025 - Budget commune |
| 202600038 | Finances | Affectation du résultat - Budget commune |
| 202600039 | Finances | Vote du budget- Budget commune |

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 824,04
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	6 808,60
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	9 632,64
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	9 632,64
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	9 632,64
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

M. Sarran demande quels sont les objectifs de ce budget, hormis la production photovoltaïque et s'interroge sur son utilité et la rentabilité de ce dispositif.

M. le maire indique que quand le budget sera plus conséquent, et aura cumulé plusieurs résultats annuels positifs, la commune qui met à disposition ses agents pour sa gestion administrative et technique pourra facturer en retour le temps passé.

M. Sarran craint que les dépenses, en particulier celles de gros entretien, se cumulent et que le budget ne soit pas suffisant pour porter ces investissements.

Il lui est précisé que les dépenses sont très faibles en fonctionnement et représentent à titre d'exemple pour 2025, 615 €. Elles permettent de générer un excédent. L'utilisation future de cet excédent devra prévoir, entre-autre un report en investissement pour l'entretien courant et les travaux plus conséquents sur l'installation. Il est noté que l'installation a 6 ans, et qu'on prévoit une durée de vie d'environ 25 ans.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 18

Où l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 alinéa 1,

Approuve l'affectation des résultats 2025 pour le budget de la régie photovoltaïque

Délibération n°202600036**Objet : FINANCES – Budget Primitif 2026 Régie Photovoltaïque**

M. le maire rappelle que le conseil a créé par délibération 202100013 la régie photovoltaïque dotée uniquement de l'autonomie financière, administrée sous l'autorité du maire et du conseil municipal, et chargée de l'exploitation du SPIC de gestion des panneaux photovoltaïques communaux. Et par délibération 202100014 le conseil a approuvé la création du budget annexe régie photovoltaïque en comptabilité M4 « services publics industriels et commerciaux » pour la gestion financière de la régie photovoltaïque relative à la production et revente d'énergie en provenance des panneaux photovoltaïques de la commune. M. le maire rappelle que ce budget annexe est soumis au régime de paiement de la TVA au réel.

M. le maire présente le budget primitif 2026 régie photovoltaïque et présente les dépenses et recettes prévisionnelles détaillées dans les documents comptables joints qui se résument par section comme suit :

Fonctionnement					
Chapitre	Libellé	BP 2026	Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	7200 €	002	Résultat Excédent antérieur reporté	9 632.64 €
012	Charges de personnel	0 €	70	Produits de services	4 000.00€
65	Charges diverses de la gestion courante	0 €	75	Produits divers de gestion courante	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €			
69	Impôts sur les bénéfiques	1000 €			
023	Virement à la section d'inv.	5432,64 €			
TOTAL DES DEPENSES		13 632,64 €	TOTAL DES RECETTES		13 632.64€

Investissement					
Chapitre	Libellé	BP 2026	Chapitre	Libellé	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	001	Solde d'exécution positif reporté	0 €
20	Immobilisations corporelles	0 €	021	Virement de la section de fonct.	5 432.64 €
21	Immobilisations corporelles	4 432.64 €			
23	Immobilisations en cours	0 €			
27	Autres immo financières	1000.00 €			
TOTAL DES DEPENSES		5 432.64 €	TOTAL DES RECETTES		5 432.64 €

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	13 632.64 €	Dépenses	5 432.64 €
Recettes	13 632.64 €	Recettes	5 432.64 €

Soit un budget pour l'année 2026 équilibré à hauteur de 19 062.28 € avec reprise des résultats et intégration des restes à réaliser, en recettes et dépenses.

M. le maire propose au conseil de voter le budget chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 18

Où il l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 alinéa 1,

Vote et approuve chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2026 du budget de la régie photovoltaïque.

Délibération n°202600037

Objet : FINANCES – Vote des taux d'imposition 2026 – budget commune

M. le maire informe le conseil municipal des nouvelles bases notifiées par le service des impôts en vue de fixer les taux des impôts directs locaux :

- taxe foncière sur le bâti
- taxe foncière sur le non bâti
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. le maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2026, les recettes prévues suffisant à équilibrer le budget de fonctionnement. Il rappelle que ces taux n'ont pas été modifiés depuis 2011, et que seules les bases sont revues par les services de l'état (+ 0.8% en 2026).

M. le maire indique que la DGFIP a proposé de revaloriser la THRS pour les communes qui avaient voté un taux bas, voire très bas.

Le taux passerait de 15.14% à 16.88%, pour un gain d'environ 3530 € supplémentaires.

	Taux proposé	Produit attendu en 2026
Taxe foncière bâti	42.64 %	604 635.20 €
Taxe foncière sur le non bâti	64.98 %	33 724.62 €
Taxe d'habitation	16.88 %	34 249.52 €
	Total	672 609.34 €

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 18

Où l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2024,

Décide :

- **de ne pas augmenter** le taux des impôts directs et de maintenir le taux de 2025 pour la TFB et TFNB
- **d'augmenter** dans les limites prévues le taux à 16.88% pour la THRS,
- **approuve** pour l'année 2026 les taux tels que présentés ci-dessous :
 - o Taux proposé pour la Taxe Foncier Bâti42,64 %
 - o Taux proposé pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti64,98 %
 - o Taux proposé pour la Taxe d'habitation16.88 %

Délibération n°202600038

Objet : FINANCES – Affectation du résultat budget principal de la commune

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	120 111,67
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	600 550,13
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	720 661,80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	79 163,96
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	170 425,57
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	720 661,80
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	720 661,80
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 18

Où l'exposé du maire et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 alinéa 1,

Approuve l'affectation des résultats 2025 pour le budget principal de la commune de Valros

Délibération n°202600039

Objet : FINANCES – Budget primitif 2026 – budget principal

M. le maire présente le budget primitif 2026 du budget principal de la commune détaillé dans les documents comptables joints qui se résument par section comme suit :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026	Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	424 580,00 €	002	Résultat reporté	720 661,80 €
012	Charges de personnel	785 250,00 €	13	Atténuations charges	4 000,00 €
014	Atténuations de produits	2 500,00 €	70	Produits services	134 640,30 €
65	Autres charges de gest°	137 280,00 €	73	Impôts et taxes	84 000,00 €
66	Charges financières	30 561,44 €	731	Impôt et taxes	734 079,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	74	Dotations et part.	341 180,00 €
68	Dotations aux provisions	2 000,00 €	75	Autres produits	24 000,00 €
042	Opérations d'ordre	22 991,48 €	76	Produits financiers	30,00 €
TOTAL		1 406 662,92 €	77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
023		655 928,18 €	042	Opérations d'ordre	15 000,00 €
Total		2 062 591,10 €	Total		2 062 591,10 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026	Chapitre	Libellé	BP 2026
001	Solde d'exécution	0 €	001	Solde d'exécution	79 163,96 €
020	Immo incorporelles	112 662,36 €	1068	Excédents de fonct°	0 €
204	Subvent° d'équipements	0 €	021	Compte d'équilibre fonct°	655 928,18 €
21	Immobilisations corporelles	141 969,06 €	10	Dotations et fonds divers	56 000 €
23	Immo en cours	1 719 990,00 €	13	Subventions	1 030 935 €
16	Emprunts et dettes	30 758,49 €	040	Opérat° d'ordre transfert	22 991,48 €
040	Opérat° d'ordre de transfert	15 000 €	16	Emprunts et dettes	0 €
			165	Dépôts et caution	1 000 €
	RAR	187 622,68 €		RAR	361 983,97 €
Total		2 208 002,59 €	Total		2 208 002,59 €

M. Bertrand demande comment se calculent les rémunérations des agents, et s'il peut y avoir des « primes » possibles. Et si oui, est ce que ces « primes » sont comprises dans le budget présenté.

M. le maire laisse la parole à Mme Vidal, DGA, en charge entre autres des ressources humaines. Elle explique que la rémunération des fonctionnaires se construit tout d'abord sur la base du traitement indiciaire, qui est fonction, de sa catégorie, A-B-C, de son grade et de son ancienneté. A quoi s'ajoute mensuellement ou trimestriellement une « indemnité de fonction et de sujétion », relative au poste occupé, à sa technicité et aux responsabilités associées. Enfin, la commune de Valros a mis en place le Complément Indemnitaire Annuel, qui vient valoriser l'engagement et les résultats de l'année écoulée. Ce CIA est versé annuellement, à l'issue des entretiens professionnels. Le montant nécessaire pour son versement est prévu dans le chapitre 012. Pour l'attribution de ces indemnités, IFSE et CIA, un cadre national existe qui doit être adapté à chaque commune par le conseil municipal. Enfin, il est précisé que sur 22 agents, une partie d'entre eux est à temps partiels. Ceci étant dû notamment aux nécessités de services.

M Sarran demande comment sont financées les dépenses d'entretien des espaces verts. M. le maire indique qu'une partie est prise en charge par les agents, et qu'une autre partie, dans et autour du cimetière, est déléguée à l'ESAT de Florensac qui assure un passage programmé.

Mme Cousin demande où apparaissent les locations de salle. Il lui est indiqué qu'elles se trouvent au chapitre 75 (752), qui comprend aussi les locations des biens immobiliers de la commune, ainsi que les redevances d'occupation du domaine public.

Soit un budget pour 2026

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	2 062 591.10 €	Dépenses	2 208 002.59 €
Recettes	2 062 591.10 €	Recettes	2 208 002.59 €

Soit un budget pour l'année 2026, avec reprise des résultats et intégration des restes à réaliser 2025, équilibré à hauteur de 4 270 593.69 € en recettes et dépenses.

M. le maire propose au conseil de voter le budget chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 18

Où l'exposé du Maire et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 alinéa 1,

Vote et approuve chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif 2026 du budget principal de la Commune.

Informations sur les dépenses et recettes d'investissement depuis le dernier conseil

Dépenses et recettes en investissement du 13 mars au 14 avril		
Dépenses		
Objet	Tiers	Montant en TTC
Rue du Puits Vieux - Enfouissement réseaux - Electricité - Solde	HERAULT ENERGIE	1 850,82 €
Rue du Puits Vieux - Enfouissement réseaux - Eclairage public - Solde	HERAULT ENERGIE	2 765,40 €
2024AMO_ZAC Création et réalisation ZAC - prédiagnostic écologique	CITEO INGENIERI	13 500,00 €
Sécurité Risque - DECI - Remplacement PI n°4 HS par bouche incendie	CVMH / ALLINGRY	3 309,60 €
Total		21 425,82 €
Recettes		
Objet	Tiers	Montant en TTC
Taxe d'aménagement DP MOUTFI A - PC TRONQUOY F	ETAT Recettes	558,22 €
Taxe d'aménagement PC CAPELLE F	ETAT Recettes	366,66 €
Taxe d'aménagement PC ERRAHIOUI A - PC MICHALAK A	ETAT Recettes	2 015,07 €
Total		2 939,95 €

M. le maire présente le tableau des dépenses et des recettes en section d'investissement.

Informations sur les projets / dossiers / manifestations / réunions / personnel municipal

- Présentation de l'agenda par M. Martinez

M. le maire indique que la séance est levée. Clôture du conseil municipal à 20h.

Procès-verbal approuvé en séance du conseil municipal du 5 juin 2026

Président de Séance
Michel Loup
Maire



Secrétaire du conseil
Bettina Cros
Adjointe au maire

